



## Notre solution pour **réussir l'accessibilité**

Mise aux normes des locaux  
diagnostic et réalisation de  
**l'Ad'Ap\***



\*Agenda d'Accessibilité Programmée à réaliser **avant le 27 septembre 2015**

Chère adhérente, cher adhérent,

La loi sur l'accessibilité stipule que les cabinets médicaux, en tant qu'établissements recevant du public, doivent être accessibles aux personnes handicapées le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Si ce n'est pas le cas de votre cabinet, **un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) est à réaliser avant le 27 septembre 2015** et à déposer auprès de la préfecture de votre département et de la mairie de la commune d'implantation de votre établissement pour une demande de dérogation.

Cette mise aux normes est une lourde tâche pour les médecins libéraux. Pour vous y aider, le SML vous propose d'effectuer votre audit par Access Centre National d'Expertise, entreprise partenaire dans cette démarche, qui **effectuera le diagnostic de vos locaux** et vous aidera à **rédiger le dossier Ad'Ap**. Un tarif préférentiel est mis en place dans le cadre de ce partenariat à un **prix forfaitaire de 432 € TTC**.

Pour votre information, les amendes en cas de non conformité des locaux s'évaluent de 1.500 € à 245.000 €.

Après cette première étape si vous le désirez, sachez que cette entreprise agréée sera en mesure de vous accompagner et d'assurer avec vous un véritable suivi concernant l'analyse des solutions techniques proposées tout au long des travaux de mise en conformité de vos locaux.

De manière à organiser géographiquement les tournées de cette société, le SML national centralise les dossiers.

Si vous êtes intéressé(e), il vous suffit de nous renvoyer votre demande accompagnée du règlement. Nous espérons que cette démarche vous aidera dans votre activité professionnelle.

Bien cordialement,

*L'équipe du SML national.*

---

**Syndicat des médecins libéraux**

22 rue de Vaugelas 75015 Paris

01 84 79 05 50 - [lesml@lesml.org](mailto:lesml@lesml.org)



## Notre solution pour **réussir l'accessibilité**

Mise aux normes des locaux  
diagnostic et réalisation de  
**l'Ad'Ap\***



\*Agenda d'Accessibilité Programmée à réaliser **avant le 27 septembre 2015**

### Demande d'audit Accessibilité Handicapé de vos locaux

Je désire être contacté afin de réaliser l'audit accessibilité de mon cabinet. Merci de vous faire connaître en renvoyant le bulletin ci-dessous avant : **le 30 juillet 2015**, à l'adresse suivante :

**Syndicat des médecins libéraux  
22 rue vaugelas 75015 Paris**

#### Informations vous concernant

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. .... / .....

Email : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Région : .....

#### À propos de vos locaux professionnels

N° Siret : .....

Surface du bâtiment .....

Type du bâtiment.....

Êtes-vous (*rayez les mentions inutiles*) : Propriétaire - Locataire - Bailleur

Le bien est-il en copropriété : OUI - NON

Jours d'ouverture des locaux : .....

.....

Je joins un chèque de 432 € à l'ordre du SML qui sera encaissé à l'issu de l'audit.

*Tampon, date et signature*